

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022
PROCES VERBNAI

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur LEMOINE Maxence, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOINE Maxence, M DORMOY Denis, M. JOURDE Jean-Marie, M. DAMPEYROUX Michel, M. FLAMERION Jean-Michel, M. ANSART Alexandre, Mme DORMOY Sophie, Mme CAUDRON-ANTOINET, Mme HURAUX Carine, M. LANGE Jean-Michel, M. RAMAGET Gilles, M. LAFFERT Michel, Mme CORNEVIN Rachel.

Excusés ayant donné procuration :

- M. Jean-François LAMONTRE à Mme Carine HURAUX
- Mme Céline BRULE-CAMUS à M. Michel DAMPEYROUX

Excusé(s) (retard) :

Mme RECZKOWICZ Manon

Absent(e)s excusé(s) :

Mme Violaine JEANNIN

Secrétaire de séance : Mme CORNEVIN Rachel

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2022
14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Gilles RAMAGET).

2) Mise en place du règlement intérieur du temps de travail.

Claire GESLAIN, nous en a fait une présentation.

Il a été approuvé par le Comité Technique du CDG52 avec un retour favorable le 29/11/2022.

Il était important pour la Collectivité de se doter d'un règlement commun à tous les agents.

Le règlement intérieur sera communiqué à tous les agents de la collectivité.

Il sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité (15 voix POUR).

3) Tableau des effectifs.

Mise à jour du tableau des effectifs.

Modification attaché territorial 1 poste au lieu de 2.

Agent administratif : un poste pourvu.

M. le Maire, Maxence LEMOINE a précisé que Mme MARTIN Julie était tout à fait compétente dans son domaine pour le poste d'assistance comptable.

M. le Maire, Maxence LEMOINE a également souligné que les employés communaux ont tous eu, à part égale, le même chèque cadeau, ce n'était pas le cas avant.
A été approuvée à l'unanimité (15 voix POUR).

Mme Manon RECZKOWICZ, nous a rejoint.

4) Suppression du poste de 4^{ème} Adjoint suite à démission.

Il est proposé de fixer le nombre d'adjoint au Maire à 4 postes.

M. Jean-Marie JOURDE devient 4^{ème} Adjoint.

M. Denis DORMOY reprend la délégation « Vie Economique ».

Mme Violaine JEANNIN reprend la délégation tourisme.

Délibération adoptée à l'unanimité (16 voix POUR).

5) Indemnité du 1^{er} Adjoint.

M. le Maire Maxence Lemoine demande que l'indemnité du 1^{er} adjoint soit majorée à 5.5 %, ce qui, porte le taux de son indemnité mensuelle à 25% de l'indice.

M. le Maire souligne que la commune fait quand même des économies à hauteur de 4000 euros par ans.

Délibération approuvée 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Denis DORMOY)

6) Donation Arts et Création à l'EIMT.

L'association Arts et Création cessant son activité souhaite faire un don de 765.70 € à l'EIMT, somme qui sera répartie équitablement entre les communes de Bologne et Froncles.

La commune de Bologne accepte ce don de 382.85 € pour l'EIMT.

A été approuvée à l'unanimité (16 voix POUR)

7) Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget 2023.

M. DORMOY est intervenu pour expliquer l'ouverture de crédit d'investissement.

Cette délibération autorise le Maire à ouvrir par anticipation des crédits budgétaires pour la section d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent.

Crédits pouvant être ouverts par délibération au titre de l'article L-1612-1 du CGCT :

20- Immobilisations incorporelles pour 24 900.00€

21- Immobilisations corporelles pour 155 329.64€

Délibération adoptée à l'unanimité (16 voix POUR).

8) Décision sur les amortissements au budget principal – compte 204 « Subventions d'équipements versées ».

M. DORMOY est intervenu pour expliquer l'amortissement du compte 204.

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les comptes 204 doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire.

Monsieur le Maire propose d'amortir le compte 204 « subventions d'équipements versées » sur une durée de 15 ans.

A été approuvée à l'unanimité (16 voix POUR)

9) Modification de la délibération du 18/04/2022 sur les amortissements concernant « L'Hôtel Restaurant le Commerce ».

M. DORMOY explique que la durée d'amortissement sur le budget annexe Hôtel/ Restaurant sera de 15 ans selon les types de biens suivants :

- Licence IV non amortissable
- Agencement du terrain 15 ans
- Autres constructions 15 ans
- Mobilier 15 ans
- Immeuble 15 ans

Approuvée à l'unanimité (16 voix POUR)

10) DBM pour création en section d'investissement d'une ligne budgétaire au compte 458115 – Opérations pour compte de tiers.

M. DORMOY explique la création en section d'investissement d'une ligne budgétaire concernant les prestations réalisées rue de la Gare pour le compte de l'agglomération de Chaumont.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues : -12 978 €

Chapitre 042 : Opération d'ordre-Compte 458115 « opération compte de tiers » : + 12 978 €

Délibération adoptée à l'unanimité (16 voix POUR).

11) DBM sur les amortissements au budget principal au compte 6811.

Ouverture de crédits supplémentaires au compte 042-6811

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : -22 960 €

Chapitre 042 : Compte 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations : +22 960€

A été approuvée à l'unanimité (16 voix POUR)

12) Informations diverses :

1er projet : Réalisation du site de la commune. Il est en ligne depuis peu : mairie-bologne.fr
Le consulter et proposer des modifications si nécessaire.

2^{ème} projet : un affichage numérique extérieur.
C'est un projet qui coûte très cher, deux devis ont été réalisés.

Plusieurs conseillers soulignent que les personnes d'un certains âges ne se déplacent pas forcément.
Manon fait remarquer que celles-ci reçoivent dans leurs boîtes aux lettres les Echos.
Stéphanie ajoute que ce journal peut être complété plus précisément.

Marché de Noël : mobilisation de beaucoup de monde.
Très bon retour sur Facebook par des gens venus aussi des autres communes du département.
A refaire les prochaines années.

M. le Maire souligne que le marché de Noël pourrait s'organiser alternativement sur Roôcourt-la-Côte et Bologne.

M. le Maire, Maxence LEMOINE, privilégie pour l'instant les projets sportifs plutôt que culturels. Il veut que la commune de Bologne reste dans une dynamique sportive d'où les projets suivants :

- construction d'un gymnase
- terrain de tennis couvert
- terrain de foot synthétique

La médiathèque, trop gros budget pour l'instant.
Elle vit grâce aux élus.
Carine demande si ça serait possible d'embaucher une personne à mi-temps.
Pas envisageable pour l'instant.

M. Michel DAMPEYROUX fait remarquer que les jours où il y a le centre aéré, notamment le mercredi, le portail est fermé. Il faut donc aller ouvrir le portail aux gens qui s'y rendent.

M. DORMOY Denis va demander la consommation électrique exacte sur l'année 2022 pour prévoir la dépense en 2023.

Rendez-vous avec la société Euro infra afin de connaître les possibilités d'assistances techniques à la création de projets sportifs.
Coût chiffré à 39 600 € HT. Le coût est à inclure dans les demandes de subventions auxquelles nous pouvons prétendre afin d'obtenir les 80% recherchés.

Réunion avec l'agglomération de Chaumont pour récupérer des pièces des piscines, casiers, instruments électriques, gilets de sauvetage etc....
C'est en bonne voie.

Le Maire, Maxence Lemoine souhaite se rendre sur les trois communes pour présenter ses vœux :

- Le 18 janvier à Marault : 18 h 30
- Le 19 janvier à Roôcourt : 18h30
- Le 20 janvier à Bologne : 19 h 00

Michel DAMPEYROUX et Jean-Marie JOURDE sont chargés de l'organisation et de l'intendance pour l'apéritif.

Jeudi 15 décembre 2022 : Plantation de haies avec certains enfants de l'école élémentaire. 8 H 30/9 H 00 sur site.

M. FLECHY et Mme STORATH doivent se rencontrer afin de solutionner leurs soucis de voisinage.

Réunion avec VNF pour aménager le chemin de halage, en bancs tables de pique-nique et une descente escalier sur Roôcourt-la-Côte.

Voie verte : demande de subvention pour la création d'un chemin piéton à la sortie de Bologne jusqu'au canal en direction de Roôcourt.

Le panneau de la commune de Bologne serait déplacé de 100 mètres en direction de Briaucourt.
Budget : 160 000 € subventionné normalement à hauteur de 80%.

Remise des diplômes de PSC1 à Messieurs Michel DAMPEYROUX, Jean-François LAMONTRE, Jean-Marie JOURDE.

Levée de séance à 20 heures

A Bologne,

Le 14 décembre 2022,

La Secrétaire de séance,
CORNEVIN Rachel,



Le Maire,
LEMOINE Maxence,

